



Conseil national  
de l'information statistique

## CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

### Commission « Environnement et développement durable »

Réunion du 12 avril 2012

#### Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête sur la Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie.....2
- Enquête statistique sur la structure de la forêt privée 2012..... 8

## **Présentation synthétique de l'Enquête sur la Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie**

### **1. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur la **Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie (Phebus)**

### **2. Service producteur**

La maîtrise d'ouvrage de l'enquête est assurée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) au ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Elle est partagée entre la Sous-Direction des statistiques du logement et de la construction (SDSLC) pour le premier volet de l'enquête et la Sous-Direction des statistiques de l'énergie (SDSE) pour le second.

Cette enquête vise à collecter des informations pour un échantillon final d'environ 5 000 logements pour chacun des deux volets suivants :

1. Le premier sur les caractéristiques du logement, de ses occupants et dépenses énergétiques, « Phebus-Clode » ;
2. Le second correspondant à un diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement, « Phebus-DPE ».

La visite pour le DPE suivra de quelques semaines la visite pour le volet Clode.

### **3. Service réalisant la collecte**

La maîtrise d'œuvre de l'enquête sera assurée par deux prestataires externes recrutés par appel d'offres au début du second trimestre 2012. Le premier volet sera confié à un organisme réalisant des enquêtes en face à face. Le second volet sera confié à un organisme compétent pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique certifiés.

### **4. Historique de l'enquête**

C'est la première fois qu'une enquête de ce type sera effectuée en France. Le questionnaire s'inspire toutefois d'expériences européennes, datant de 2008 pour les Pays-Bas et le Royaume-Uni, et des enquêtes pilotes européennes en cours dans d'autres États membres de l'Union européenne (Grèce, Portugal, Slovénie) dans l'optique de préparer une nouvelle annexe sur les statistiques sur la consommation d'énergie finale, telle que prévue dans l'article 9 du règlement (CE) N°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie<sup>1</sup>.

### **5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Sans objet.

---

<sup>1</sup> Cf <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R1099:20101020:FR:PDF>

## 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête PHEBUS vise à fournir une photographie des performances énergétiques du parc des résidences principales, en permettant de les analyser en fonction : des caractéristiques des ménages occupants, de leurs équipements ménagers et automobiles, de leurs usages et comportements énergétiques et de leurs consommations d'énergie. Elle permettra aussi d'étudier la problématique de la précarité énergétique, en mettant en regard les revenus et la part des dépenses énergétiques, ainsi que des questions plus subjectives sur la satisfaction en terme de chauffage.

Les thèmes abordés dans le premier volet « Phebus-Clode » sont les suivants :

1. Les caractéristiques générales du logement et des occupants (taille, date d'achèvement, statut d'occupation,...)
2. Les caractéristiques socio-démographiques du ménage (composition, âge, sexe, nationalité, diplôme, situation, profession, nature de l'emploi, date d'installation dans le logement, charges, revenus...)
3. Les travaux d'amélioration de l'habitat effectués depuis 2007 et pouvant avoir un impact sur l'efficacité énergétique (travaux d'isolation, changement de la chaudière, des fenêtres, installation de panneaux solaires,...)
4. Les équipements ménagers et automobiles (description des équipements ménagers les plus « énergivores » et des véhicules motorisés)
5. Les usages et comportements énergétiques :
  - la fréquence d'utilisation des équipements ménagers les plus « énergivores »
  - l'utilisation des véhicules motorisés pour les trajets domicile-travail et les raisons de ce choix
  - les scénarios d'occupation des logements (période d'inoccupation du logement, période de chauffe, réglage de température nuit/jour, pratique d'aération,...)
  - la mesure de la satisfaction en terme de chauffage
  - l'évaluation des restrictions que les ménages s'imposent en terme de consommation d'énergie pour pouvoir payer leurs factures
6. Les consommations d'énergie
  - recueil des consommations d'énergie (tous types d'usage et d'énergie) en valeur et en volume au cours d'un exercice de douze mois
  - recueil des dépenses globales de carburant du ménage
  - bénéfice de la tarification sociale de l'énergie

Le questionnement du volet Clode est centré sur les questions relatives aux dépenses énergétiques ; la description des occupants et des principales caractéristiques du logement permettront cependant d'avoir des données de cadrage indispensables, en particulier, pour faire de l'évaluation des politiques de l'énergie.

Le second volet « Phebus-DPE » consiste à faire effectuer par des diagnostiqueurs qualifiés et certifiés un diagnostic de performance énergétique (DPE) officiel visant à mesurer la performance énergétique du logement et à préconiser des voies d'amélioration via les recommandations figurant dans le DPE. Le DPE mis en œuvre sera réalisé suivant les spécifications prises dans les nouveaux arrêtés parus au premier trimestre 2012.

La précarité énergétique sera abordée en mettant en relation les données de performance énergétique du logement (second volet) avec celles notamment sur les consommations d'énergie et les revenus des ménages (premier volet). Il sera ainsi possible de calculer différents indicateurs, notamment celui préconisé par le Center for Analysis of Social Exclusion britannique (rapport sur la pauvreté énergétique paru en mars 2012).

## 7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le Grenelle de l'Environnement a identifié le secteur du bâtiment comme principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement. La loi Grenelle l'a ainsi posé comme "*objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020*". L'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport d'audit de la politique énergétique française, indiquait parmi ses quatre recommandations de maintenir la priorité sur l'habitat en matière d'efficacité énergétique.

Pourtant, selon le rapport du Comité opérationnel "Rénovation des bâtiments existants", "*les acteurs s'accordent à reconnaître un manque de connaissance de l'état technique du parc des bâtiments anciens*". En particulier, il n'existe à ce jour aucune photographie de la performance thermique du parc de logements qui soit assez fiable pour asseoir un diagnostic partagé par tous.

Beaucoup d'économies d'énergie peuvent et doivent être faites dans le parc existant. L'enquête permettra d'aider à orienter les politiques publiques en fournissant enfin une photographie statistiquement représentative et en éclairant notamment deux aspects :

- Quelles sont les actions prioritaires à mener (mieux isoler les toitures, changer les fenêtres, rénover les chaudières, etc.) ?
- Quelle est l'importance relative des différents publics concernés, en aidant à quantifier ceux pour qui une décision de travaux d'économie d'énergie relève, compte tenu de leurs revenus, d'actions d'information, d'incitation ou d'assistance ?

Plus généralement, les déterminants des consommations d'énergie des ménages sont encore très mal connus faute d'enquêtes de qualité suffisante et suffisamment détaillées pour les appréhender. Le règlement (CE) n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie, note ainsi en préambule que « *au cours des années à venir, il faudrait davantage se concentrer sur une connaissance et un suivi accru de la consommation énergétique finale* » et que, compte tenu des différentes directives portant sur la performance énergétique du bâtiment, l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les exigences relatives à l'écoconception de produits consommateurs d'énergie, il est « *indispensable de communiquer des données quantitatives de la consommation d'énergie* ».

C'est pourquoi Eurostat a d'ailleurs lancé en 2009 une étude pilote visant à développer des statistiques détaillées sur la consommation énergétique des ménages, étude à laquelle participent la Grèce, le Portugal, la Slovénie – et à laquelle pour des raisons de calendrier et de moyens la France n'a pas pu participer. L'enquête Phebus permettra à la France d'anticiper les probables recommandations que formulera Eurostat en matière de suivi de la consommation d'énergie des ménages et de peser sur les décisions prises au niveau européen, d'une part, et d'améliorer significativement l'estimation de la consommation finale d'énergie dans le bilan énergétique annuel pour la France, d'autre part.

Enfin, il est demandé au SOeS d'établir des comptes de l'énergie et la connaissance détaillée des consommations et des factures permettra un chiffrage fiable d'un élément important de ces comptes.

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Aucune source statistique ne traite de la performance énergétique des logements. Bien entendu, les enquêtes Logement ou Budgets de Famille permettent de traiter partiellement de la consommation énergétique – celle due notamment au chauffage – ou de la précarité énergétique. Mais elles ne répondent pas complètement aux besoins d'information exprimés. D'une part, la réalisation d'une enquête spécifique sur le thème permettra de développer davantage l'étude des consommations d'énergie des ménages par grande fonction (chauffage et climatisation, chauffage de l'eau, cuisson, autres appareils électriques), la place dédiée aux questions de l'énergie étant nécessairement limitée dans les enquêtes logement. D'autre part, le fait d'associer le volet sur la performance énergétique à un volet spécialisé sur les caractéristiques des logements, en matière d'équipements consommateurs d'énergie et des occupants, permettra de mettre en relation revenu des ménages, consommation d'énergie et état thermique du logement. Elle permettra notamment de savoir dans quelle mesure sont associés faible revenu et mauvais état thermique du logement.

L'Ademe a prévu en 2012 une centralisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) réalisés à l'occasion des changements d'affectation des logements. Ce flux de diagnostics est malheureusement inutilisable pour les besoins d'analyse statistique :

- Les DPE du marché sont très hétérogènes, par la qualité du diagnostic aussi bien que par les données recueillies et la formulation des recommandations. Recruter, former et rémunérer les diagnostiqueurs permet d'homogénéiser la qualité et le contenu ;
- Le flux n'est pas représentatif du stock (sur-représentation des logements à rotation rapide aux débuts du DPE, sous-représentation ensuite ; sur-représentation des logements ayant fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique ; etc.) et on ne dispose pas de données permettant de corriger cette non-représentativité ;
- Le DPE est conçu pour se rapporter à un logement. Il ne comporte aucune donnée relative aux occupants. Il n'est dès lors pas possible de croiser la qualité thermique avec le niveau de revenu, par exemple. Or cette relation performance-revenu est essentielle pour l'action publique.

### **9. Insertion dans un système d'information**

L'enquête aurait vocation à être reconduite ultérieurement pour évaluer les politiques publiques d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements ainsi que pour répondre aux besoins engendrés par la nouvelle annexe sur les statistiques sur la consommation d'énergie finale en cours de préparation.

### **10. Cible de l'enquête**

L'unité statistique sondée sera le logement. Les réponses seront relatives au logement pour ce qui est de la performance énergétique, et au ménage pour ce qui est des comportements. Dans le cas d'un immeuble avec chauffage central collectif il pourrait être nécessaire d'interroger la personne ou l'organisme gestionnaire du chauffage. La faisabilité de cette option sera appréciée à partir du résultat des tests.

### **11. Champ de l'enquête**

Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires occupés à titre de résidence principale.

### **12. Champ géographique de l'enquête**

L'enquête couvre la France métropolitaine. Il n'est pas prévu d'extensions régionales compte tenu du coût très élevé qu'aurait un échantillon régional représentatif. Cependant des résultats par zones climatiques seront disponibles.

### **13. Bases de sondage, échantillonnage**

Un sous-échantillon de 10 000 logements (y compris les deux sous-échantillons de réserve de 1 000 logements chacun) sera tiré dans l'échantillon maître de l'Insee. Parmi ces logements, seuls ceux ayant répondu au volet Clode seront interrogés pour le DPE. L'objectif est d'obtenir 5 000 répondants.

Les sous-représentations ne sont pas déterminées à ce stade. En fonction des résultats des tests prévus au printemps, on pourra être amené à sous-représenter les logements construits avant 1948 ou les logements pourvus d'un chauffage central collectif, si la robustesse du diagnostic dans ces logements n'est pas avérée.

#### **14. Mode de collecte**

La collecte du volet Clode sera réalisée par un enquêteur, diligenté par le maître d'œuvre choisi par le SOeS, lors d'une visite à domicile annoncée par lettre-avis. La collecte du volet DPE sera réalisée par un diagnostiqueur certifié lors d'une visite à domicile annoncée par lettre-avis, mais aussi par le premier enquêteur. L'accord du ménage pour le volet DPE aura été matérialisé par un formulaire de participation indiquant les coordonnées détaillées du ménage ainsi que ses disponibilités pour la réalisation du DPE. Le diagnostiqueur, diligenté par le maître d'œuvre choisi par le SOeS, sera agréé pour délivrer un diagnostic de performance énergétique (DPE). Un DPE gratuit sera envoyé à l'enquêté dans les trois semaines après la visite. Si l'enquêté est locataire, le diagnostic sera également remis au propriétaire du logement pour ne pas créer d'inégalité d'information entre locataire et propriétaire.

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

La collecte de l'enquête est prévue fin 2012 et début 2013, sur une période de trois à quatre mois. L'objectif sera d'organiser la collecte pour que la deuxième visite intervienne deux à trois semaines après la première.

#### **16. Contraintes imposées à l'enquêté**

Le ménage sera informé dès la première visite, par une lettre-avis que l'enquête sera réalisée en deux visites espacées d'environ trois semaines.

L'occupant du logement, s'il est locataire, devra fournir l'adresse de son propriétaire pour recevoir le DPE, dans la mesure où l'on garantira l'égalité d'information entre le locataire et le propriétaire.

Dans le cas d'un immeuble disposant d'une chaudière collective, l'enquêté pourrait être sollicité pour transmettre les coordonnées du gestionnaire de cette chaudière collective.

La durée d'enquête pour le volet Clode sera de 30 minutes en moyenne, celle pour le volet DPE d'environ 30 minutes ; les durées sont à préciser à l'occasion des tests.

Le mode d'élaboration du DPE sur consommations conventionnelles nécessite que le diagnostiqueur puisse accéder à la plupart, sinon l'ensemble des pièces du logement, notamment, les pièces humides, mais aussi le sous-sol et les pièces attenantes pour les maisons individuelles afin de décrire l'ensemble des caractéristiques du logement.

#### **17. Instances de concertation**

Le travail technique de préparation associe étroitement le SOeS (sous-direction des statistiques de l'énergie et sous-direction des statistiques du logement et de la construction) et l'Insee.

Parmi d'autres partenaires, le comité des utilisateurs associe notamment la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) du ministère, l'ANAH, l'ADEME, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le CEREN, le CREDOC, des représentants des filières industrielles de l'énergie, des économistes et des sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs.

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Le ménage, ainsi que son propriétaire (ou la société qui gère le logement pour le compte du propriétaire) s'il est occupant, recevront un DPE gratuit en bonne et due forme.

La base anonymisée provisoire sera mise à disposition des partenaires de l'enquête pour validation dès la fin des redressements, environ 6 mois après la fin de la collecte.

Les bases définitives anonymisées pourront être diffusées environ 12 mois après la fin de la collecte. L'embargo sera alors levé pour la publication des études que ce soit du SOeS ou des partenaires de l'enquête.

### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Les moyens internes consisteront en deux cadres A à temps plein entre septembre 2011 et mi-2013, correspondant à la conception, au suivi, à l'exploitation et à la publication des résultats de l'enquête.

Les moyens externes consisteront en :

- la maîtrise d'œuvre des deux volets, dont les prestataires seront recrutés sur appel d'offres. La première société sera chargée de programmer informatiquement le questionnaire du premier volet Clode, de recruter les enquêteurs, d'organiser leurs formations, d'assurer la planification et le suivi de la collecte, de centraliser les réponses à l'enquête, de les contrôler, de constituer le fichier des réponses et de transmettre ce fichier au SOeS. Le coût est évalué à 500 000 euros pour un échantillon de 8 000 fiches adresses.
- La seconde société sera chargée d'adapter aux besoins de l'enquête un logiciel de réalisation de DPE, de recruter les diagnostiqueurs, d'organiser leurs formations, d'assurer la planification et le suivi de la collecte, d'envoyer les DPE aux enquêtés, de centraliser les réponses à l'enquête, de les contrôler, de constituer le fichier des réponses et de transmettre ce fichier au SOeS. Le coût est évalué à 1,5 millions d'euros pour un échantillon de 5 000 répondants.

**Procédures particulières** : Néant.

**Questions sensibles** (enquêtes auprès des personnes) : Néant.

## Présentation de l'Enquête statistique « Structure de la forêt privée 2012 »

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Structure de la forêt privée 2012 »

### 2. Service producteur

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT).

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), ainsi que les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Dom.

### 4. Historique de l'enquête

Cette enquête a déjà eu lieu à deux reprises : enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES) réalisées en plusieurs temps sur la période 1976-1983, et enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 (réalisée de septembre 1999 à mars 2000).

Il est prévu que la prochaine enquête porte sur l'année 2012.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête réalisée en 1999 n'a pas posé de problème particulier, si ce n'est qu'elle a été perturbée par les tempêtes des 26 et 27 décembre 1999, survenues avant la fin de la période d'enquête. De ce fait, le délai d'achèvement a dû être repoussé et certains enquêtés n'ont pu être interrogés.

Par ailleurs, les réponses à certaines questions (notamment évolution des types de peuplement) s'étant révélées peu fiables, ne seront pas reprises en 2012.

Les résultats ont été publiés dans Agreste Primeur n°90, avril 2001 - « La forêt privée morcelée » et dans Agreste Chiffres et données Agriculture n°1 44, novembre 2002 - « Structure de la propriété forestière privée en 1999 ».

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

La gestion de la forêt représente un enjeu économique et environnemental important. Il a été rappelé dans le contexte induit par le Grenelle de l'environnement, avec deux priorités "mobiliser le bois" et "préserver la biodiversité".

Dans le cadre défini par le plan d'action de l'Union européenne pour les forêts, le programme forestier national, les assises de la forêt et le Grenelle de l'environnement, l'augmentation de la récolte de bois de 21 millions de m<sup>3</sup>, dont 9 millions de m<sup>3</sup> de bois rond industriel et 12 millions de m<sup>3</sup> de bois énergie à l'horizon 2020 constitue l'un des objectifs prioritaires. Les trois quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires privés.

L'objet de l'enquête sera de mesurer les évolutions structurelles de la propriété forestière privée par rapport à l'enquête 1999 (origine, morcellement), et d'examiner le comportement des propriétaires forestiers privés sous les aspects économique (production de bois), social (emplois, loisirs) et dans une moindre mesure environnemental. Elle tentera d'identifier les facteurs de blocage et les mesures susceptibles d'accroître la mobilisation du bois.

Les principaux thèmes sont :

- surface en propriété, morcellement et mode de constitution de la surface boisée
- structure de peuplements de la surface forestière
- gestion forestière de la propriété et insertion du propriétaire dans les circuits de développement forestiers

- récolte et vente de bois
- travaux et mise en valeur de la forêt (plantations, coupes, ...)
- main-d'œuvre travaillant sur la propriété forestière
- autres usages de la forêt (chasse, loisir...)
- aides fiscales et assurance de la propriété forestière

#### **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Demande de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) du MAAPRAT, ainsi que des organismes professionnels de la filière bois, qui participent aux débats sur la politique à suivre en matière de gestion de la forêt privée, et sur les effets des politiques publiques menées en la matière.

Certains résultats pourraient participer aussi de la réponse à l'enquête sur la propriété forestière privée en Europe menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) auprès des pays européens, si celle-ci est réitérée comme prévu.

#### **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

Cette enquête fait suite à celle menée sur le même thème en 1976-1983 et en 1999. Elle est la seule à décrire les comportements et les modes de gestion de la forêt des propriétaires privés.

Elle ajoute sa contribution spécifique dans un dispositif statistique qui comprend d'autres sources :

- l'enquête annuelle de branche exploitation forestière
- l'enquête prix du bois
- l'enquête utilisation du territoire

Elle contribue à l'établissement de certains indicateurs de gestion durable des forêts (indicateur Forest Europe et indicateurs de gestion durable des forêts françaises) qui complètent par ailleurs les données économiques et sociales par des données sur la biodiversité et les fonctions de protection de la forêt.

#### **9. Insertion dans un système d'information**

Il s'agit d'une enquête unique, effectuée une seule fois (un seul passage de l'enquêteur auprès du propriétaire), avec un questionnaire unique.

#### **10. Cible de l'enquête**

L'unité enquêtée est le propriétaire d'une superficie en forêt égale ou supérieure à 1 hectare dans un département.

Il est prévu d'enquêter environ 7000 propriétaires privés, comme en 1999.

#### **11. Champ de l'enquête**

Ensemble des personnes physiques ou morales (hors État, collectivités locales et établissements publics relevant du régime forestier) possédant un hectare et plus de bois dans un des 95 départements de France métropolitaine ou dans l'un des trois Dom (Guadeloupe, Martinique ou Réunion). Les trois Dom sont enquêtés pour la première fois.

#### **12. Champ géographique de l'enquête**

France entière, y compris trois Dom (Guadeloupe, Martinique et Réunion, non enquêtés en 1999), non compris Guyane et Mayotte.

#### **13. Bases de sondage, échantillonnage**

C'est une enquête par sondage.

La base de sondage est constituée à partir du cadastre de la direction générale des impôts (mise à jour en 2009), via le Centre national de la propriété forestière (Cnfp). Celui-ci mettra à disposition

du SSP le fichier du cadastre utilisé pour les élections 2011 des membres aux conseils d'administration des 18 centres régionaux de la propriété forestière (Crpf).

Pour les Dom, le cadastre sera mis à disposition du SSP via leurs DAF respectives.

Le plan de sondage est stratifié pour chaque département selon la surface forestière en propriété.

#### 14. Mode de collecte

La collecte des données se fera par enquêteurs en interview en face-à-face (Capi sur Tablet PC).

#### 15. Date et périodicité de la collecte

La collecte sur le terrain est prévue de l'automne 2012 à début 2013, sur les données de l'année 2012.

#### 16. Contraintes imposées à l'enquête

L'entretien est précédé d'un contact téléphonique de l'enquêteur afin d'organiser un rendez-vous (date, heure et lieu) avec le propriétaire de la forêt ou son représentant. La durée de l'entretien est d'une heure à deux heures.

#### 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le comité de pilotage est composé de représentants du SSP et de la DGPAAT (MAAPRAT)

Le comité de concertation, outre le SSP et la DGPAAT, comprend des représentants :

- du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS),
- des propriétaires privés : Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), fédération des Forestiers Privés de France (FPF),
- des professionnels de la filière bois : France Bois Forêt (FBF), institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT), Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP),
- des assureurs : XLB assurance, Groupama MISSO,
- des chercheurs : Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Laboratoire d'Économie Forestière (LEF),
- des experts forestiers : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), Compagnie nationale des Ingénieurs, Experts Forestiers, et des Experts en Bois (CNIEFEB), Inventaire Forestier National (IFN), des représentants des services chargés de la forêt au sein des DRAAF,
- de la chasse : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- de la société civile : France Nature Environnement (FNE),
- des SRISE.

#### 18. Exploitation et diffusion des résultats

Pas de restriction particulière de diffusion. Les résultats sont diffusés sous forme de 4-pages dans la collection « Agreste Primeur ». Les résultats sont également mis en ligne sur le site du SSP, <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/> et sont consultables et téléchargeables gratuitement. Les propriétaires interrogés seront avisés individuellement lors de la mise en ligne.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
3	Septembre 2013	France entière	Agreste Primeur

			Y c.Dom à confirmer
2	Décembre 2013	France entière (y c. Dom)	Tableaux détaillés mis en ligne sous Agreste Disar

\* types de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

#### 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour le SSP, les opérations de préparation, suivi de l'enquête, validation et traitements des données, publication des données, mobiliseront au niveau national une chef de projet (1 ETP) de juin 2011 à décembre 2013. L'encadrement de la collecte (préparation, formation des enquêteurs, suivi) mobilisera 1 agent par région pendant 4 mois à temps partiel (soit 1,5 mois personne).

Un agent de la DGPAAT a été désigné comme correspondant technique de la chef de projet (environ 0,1 ETP).

#### Procédures particulières :

Aucun sujet sensible n'est abordé dans l'enquête.

Aucune question ne concernera des données confidentielles pour des entreprises interrogées (fournisseurs, sous-traitants...).